

Ajain – conseil municipal – Compte rendu du 29 juin 2020

Sommaire

Désignation du secrétaire de séance.....	2
Absence du maire, désignation d'un président de séance.....	2
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2020.....	3
Ajouts de points à l'ordre du jour	3
Intervention de Mr MBalo du SDEC sur l'opportunité énergétique d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux.....	3
1. Engagement d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation des WC scolaires.....	4
2. Plan de financement de la rénovation des WC scolaires	5
3. Appel d'offres pour la rénovation des WC scolaires	6
4. Engagement d'une maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle polyvalente.....	6
5. Délibération sur la fiscalité locale	7
6. Débat d'orientation budgétaire 2020	8
6.1. Analyse des recettes de fonctionnement	8
6.2. Analyse des dépenses de fonctionnement	9
6.3. Projets d'investissement	9
7. Affectation du résultat	10
8. Demande d'aide de l'Etat accueil de loisirs / vacances apprenantes.....	11
9. Opération de recrutement d'une adjointe technique faisant office d'Atsem	11
10. Point sur les recrutements à l'Accueil de loisirs.....	12
11. Coût du Coronavirus	12
12. Adhésion de Gouzon au SDIC 23.....	13
13. Reprise des concessions au cimetière par GESCIME : délibération et délégation de signature à l'adjoint au maire ;.....	13
14. Projet de règlement intérieur du conseil municipal.....	14
Questions diverses	14

Appel nominal des membres

Conseiller	Présent
<i>Sandrine Cadillon</i>	OUI
<i>Caroline Chevalier</i>	OUI, Procuration
<i>Isabelle Deville</i>	OUI
<i>Mireille Fayard</i>	OUI
<i>Jean Marie Gallinaro</i>	OUI
<i>Jean Pierre Godefroy</i>	OUI
<i>Laetitia Gouvernaire</i>	OUI
<i>Jacques Laurent</i>	OUI
<i>Christophe Lecossois</i>	OUI
<i>Thomas Marty</i>	OUI
<i>Jean Christophe Maury</i>	OUI
<i>Pascale Tête</i>	OUI
<i>Alain Texier</i>	OUI
<i>Jacqueline Peyrot</i>	OUI
<i>Guy Rouchon</i>	Excusé, procuration à T. Marty
<i>Isabelle Gallerand</i>	Secrétaire

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :
M FAYARD

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13....

Absence du maire, désignation d'un président de séance

Guy Rouchon, maire, étant provisoirement absent, le conseil municipal propose de désigner comme président de séance Mr Thomas Marty.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2020

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

C. CHEVALIER est à rajouter dans la commission travaux.

Ajouts de points à l'ordre du jour

- Adhésion de Gouzon au SDIC 23
- Intervention de Mr MBalo du SDEC sur l'opportunité énergétique d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux ;
- Reprise des concessions au cimetière par GESCIME : délibération et délégation de signature à l'adjoint au maire ;
- Projet de règlement intérieur du conseil municipal
- Questions diverses

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :13.....

Arrivée de Pascale Tête à 18h15

Intervention de Mr MBalo du SDEC sur l'opportunité énergétique d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux

Mr Mbalo explique les fondements de l'intervention du SDEC en la matière. A. Texier lui demande si le bureau d'études désigné s'occupe seulement de l'énergie ou bien de tout un processus de rénovation. Mr Mbalo indique qu'une prise en charge de l'ensemble d'un projet est possible. Il cite des exemples (Bussière Saint Georges, Champsanglard, Saint Sulpice le Dunois. JC. Maury demande si dans le diagnostic énergétique tous les types de solution sont envisagés ? Il est répondu que oui. T. Marty demande quelle coordination est faite avec le conseil en énergie partagée de l'Agglomération ? Une collaboration est possible.

Le Conseil Municipal envisage d'effectuer des travaux d'économie d'énergie sur certains de ses bâtiments communaux : école primaire et élémentaire, hangar préau, poste et cantine. L'étude pourrait aussi porter sur le cabinet médical.

A cet effet, le conseil, sous la présidence du maire, estime nécessaire de réaliser préalablement une étude énergétique comprenant un diagnostic énergétique complet et, le

cas échéant, une étude de faisabilité de chauffage par des sources d'énergies renouvelables (bois, énergie, solaire thermique, notamment).

Cette étude estimée entre 10 000 et 15 000 € HT maximum, est prise en charge par le SDEC, sur le plan financier, à hauteur de 65 % du montant hors taxes, permettant d'accompagner efficacement la prise de décision de la commune.

La Commune prend en charge les 35 % du montant HT et la TVA.

Dans ce cas, la réalisation de l'étude soit être confiée au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude au SDEC.

Le syndicat se charge ainsi de la gestion technique, administrative et financière de l'étude qui sera réalisée par un bureau d'étude indépendant.

Le Conseil :

- Décide de réaliser l'étude énergétique du patrimoine bâti communal.
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SDEC qui se charge de l'exécution du dossier,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :14.....

1. Engagement d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation des WC scolaires

Après mise en concurrence, un bureau d'études a été choisi par la municipalité en 2019 pour réaliser les études techniques, les plans, et le suivi des travaux : Bureau d'études Mathieu Pénaud (B.E.M.P), 39 route de Beauze à Aubusson. Ses honoraires sont de 10 920€ HT pour une estimation prévisionnelle des travaux de 50 000.00€ HT pour l'école maternelle et de 34 000.00€ HT pour l'école élémentaire, soit un total travaux de 84 000.00€ HT.

	Coût prévisionnel des travaux			84 000,00 € H.T.	
	Taux de rémunération			13,00%	
	Forfait de rémunération		base	10 920,00 € H.T.	
Élément de mission		Répartition par Cotraitants			
	Montant	%	BE fluides et élec.	%	Architecte Mandat.
	Hors TVA		BEMP	par phase	S. CLAVEYROLAT
					par phase
AVP	2 293,20 €	21,00%	1 375,92 €	60,00%	917,28 €
EXE 1	1 092,00 €	10,00%	655,20 €	60,00%	436,80 €
PRO-DCE	2 511,60 €	23,00%	1 506,96 €	60,00%	1 004,64 €
ACT	655,20 €	6,00%	327,60 €	50,00%	327,60 €
VISA	1 092,00 €	10,00%	960,96 €	88,00%	131,04 €
DET	2 730,00 €	25,00%	819,00 €	30,00%	1 911,00 €
AOR	546,00 €	5,00%	163,80 €	30,00%	382,20 €
Total base	10 920,00 €	100,00%	5 809,44 €	53,20%	5 110,56 €
TVA	2 184,00 €		1 161,89 €		1 022,11 €
TOTAL TTC	13 104,00 €		6 971,33 €	53,20%	6 132,67 €

Il est proposé au conseil municipal de valider l'engagement de cette maîtrise d'œuvre.

Contre :0.....
 Abstention :0.....
 Pour :14.....

2. Plan de financement de la rénovation des WC scolaires

Il convient de préciser le plan de financement de ce projet précédemment voté le 29 novembre 2019.

Dépenses	HT	TTC
Maternelle	50 000	60 000
Élémentaire	34 000	40 800
BEMP	10 920 €	13 104
APAVE	1 600 €	1 920 €
Deschamps	1 215	1 458
Qualiconsult	1 248	1 498
TOTAL dépense	98 983,00	118 780,00
DETR	69 288,10	
COMMUNE		49 411,90

Contre : ...0.....
 Abstention : ...0.....
 Pour :14.....

3. Appel d'offres pour la rénovation des WC scolaires

Pour information, nous avons lancé une consultation pour retenir un bureau de contrôles techniques, un Coordinateur Sécurité et protection de la santé (C.S.P.S) et un diagnostic de recherche d'amiante avant travaux. Les entreprises/organismes retenus à la suite de cette consultation sont :

- APAVE pour le contrôle technique, pour un montant de 1 600 € HT
- QUALICONSULT pour la coordination S.P.S, pour un montant de 1 248.00€ HT
- DESCHAMPS pour diagnostic amiante, pour un montant de 420.00 € HT, auquel viennent s'ajouter 16 + 11 prélèvements de matériaux pour analyse pour les deux écoles, qui seront facturés à 45.00€ HT par analyse soit 1215€ HT

Contre :0.....


Abstention :0.....

Pour :14.....

4. Engagement d'une maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet d'extension de la salle polyvalente et pour lequel nous avons fait une demande de subvention au titre de la DETR, nous devons faire appel à un architecte pour la demande de permis de construire. Il s'agit de Madame Ripp-Massendari. Le montant de ses prestations s'élève à 5 376 € TTC. Elle assurera la Maîtrise d'œuvre. J. PEYROT souligne les mal façons lors de la réalisation de la salle polyvalente dont elle était le maître-d'œuvre. Il sera nécessaire de suivre les travaux. A TEXIER précise qu'il a déjà prévenu de sa présence sur le chantier.

ANNEXE N°01 : REPARTITION DES HONORAIRES

 Cécile RIPP - Benoit BOURGEOIS Architectes 28/04/2020	AFFAIRE :	Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Salle Polyvalente d'Ajain	
	MAITRE D'OUVRAGE :	Commune d'Ajain	
	ENVELOPPE PREVISIONNELLE TRAVAUX H.T. :	32 000,00 €	
	TALX HONORAIRES :	14,00%	
	MONTANT TOTAL HONORAIRES :	4 480 €	

ELEMENTS DE MISSION	MISSION	REPARTITION	SPIRALE 23
AVANT - PROJET et DEMANDE PC	AVP	25,00%	1 120,00 €
PROJET	PRO	25,00%	1 120,00 €
ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX	ACT	10,00%	448,00 €
VISA DES ETUDES D'EXECUTION	VISA	9,00%	134,40 €
DIRECTION DES TRAVAUX	DET	30,00%	1 344,00 €
ASSISTANCE A RECEPTION	AOR	7,00%	313,60 €
		100,00%	4 480,00 €
		TOTAL H.T.	4 480,00 €
		T.V.A. 20%	896,00 €
		Total T.T.C.	5 376,00 €


 Cécile Ripp - Benoit Bourgeois
 Architectes
 7, Bd Emile Zola 28000 GUERET
 05 55 42 85 70 - 05 55 52 22 50
 spirale23@spirale-architecture.fr
 SIRET: 803 010 487 00012
 TVA CEE: FR01803010487

Contre :0.....
 Abstention :0.....
 Pour :14.....

Des devis avaient déjà été demandés :

- COTTAZ pour la maçonnerie 22 693.20€ TTC
- ROUSSY AVIGNON pour la toiture et menuiseries 11299.92€ TTC
- REDONDO pour le dévoiement de la conduite de gaz 1452.46€ TTC

Nous avons lancé une consultation pour retenir un bureau de contrôles techniques, un Coordinateur Sécurité et protection de la santé (C.S.P.S) et un diagnostic de recherche d'amiante avant travaux.

Les entreprises/organismes retenus à la suite de cette consultation sont :

- SOCOTEC pour le contrôle technique, pour un montant de 960.00€ TTC
- VERITAS pour la coordination S.P.S, pour un montant de 1782.00€ TTC
- DESCHAMPS pour diagnostic amiante, pour un montant de 350.00 € TTC

5. Délibération sur la fiscalité locale

Selon les informations reçues de la DGFiP, voici l'évolution de nos produits fiscaux pour 2020 sans modification des taux.

Colonne1	Taux 2019	Pression fiscale	Taux 2020 (proposition)	Bases 2019 (corrigées)	Bases 2020	Evolution des bases en %	Produit perçu (=1288M)	Produit attendu (voté)
TH	0,1156	1,000000	0,115600	916 287	919 700	0,37	105923,00	106317
TFB	0,1759	1,000000	0,175900	588 018	601 200	2,24	103483,00	105751
TFNB	0,5969	1,000000	0,5969	45 402	45 900	1,10	27100,00	27398
							236506	239466

Il est donc proposé de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,56 %
- Taxe foncière sur le bâti : 17,59 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 59,69 %

Contre :0.....
 Abstention :0.....
 Pour :14.....

Isabelle Deville évoque après ce vote la TEOM et demande pourquoi le passage se fait désormais toutes les deux semaines. M. Fayard indique que c'est une décision de gestion d'Evolis afin de simplifier l'organisation.

6. Débat d'orientation budgétaire 2020

La loi NOTRe de 2015 rend possible l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes de 1000 à 3500 habitants à partir du renouvellement de 2020. Nous avons l'habitude de tenir ce débat au moment de l'adoption du budget primitif. Nous le tenons cette fois dans la séance qui précède le vote du budget en juillet prochain. Ce débat a été préparé lors de la commission finances du 17 juin dernier.

Pour le vote concernant le débat d'orientation : , J PEYROT, P TETE, JP GOEDEFROY et A TEXIER devraient être absents.

6.1. Analyse des recettes de fonctionnement

- 1) Nos recettes de fonctionnement sont en constante mais légère progression ces dernières années, passant de 640 886 € en 2013 à 716 736 € en 2019. La part des impôts est stable (1/3 des recettes), l'autre tiers étant représenté par nos dotations, qui progressent légèrement, cette année encore.

	Recettes FCT	Dotations	%	Impôts	%
2013	640886,00	248707,00	38,81	211535,00	33,01
2019	716736,00	253982,00	35,44	236506,00	33,00
2020		262946		239 466	

- 2) Nos dotations en 2020 :

D.G.F. montant total	262 946
Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	148 302
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	31 119
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	47 881
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	35 644
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0

- 3) Nos recettes perçues via les tarifs municipaux vont être revues par un important toilettage : passage de la cantine à 3 tarifs (dont 1 €), progression du tarif de garderie, modification de ceux de la salle polyvalente.
- 4) Notre excédent de fonctionnement en 2019 est de 158 835,51 (vote de l'affectation du résultat à venir).

6.2. Analyse des dépenses de fonctionnement

Il n'y a pas de grosse modification à attendre :

- Stagnation des dépenses de personnel : deux postes de titulaires non pourvus (adjoint d'animation, atsem)
- Maintien du coût des contrats de maintenance
- Impact à court terme du coronavirus : 26 208 € de dépenses en plus (masques, produits, aides), des recettes en moins pour environ 10 000 € mais des aides et ristournes pour à peu près autant (10 000 €).

6.3. Projets d'investissement

L'ensemble des restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 709 135 €, principalement consacrés à la passerelle piétonne. Le coût TTC de la passerelle est de 660 593,78 € qui sont entièrement budgétés depuis 1 an déjà. En 2020 nous avons encore obtenu 38 706 € de DETR et 3750 € de FEDER supplémentaires sur ce projet. Les projets en cours ont fait l'objet de demandes de subvention (parfois obtenues) :

- DETR sur les WC de l'école
- DETR sur la salle polyvalente

Tableau provisoire des projets à insérer dans le budget primitif 2020.

Projet	Coût TTC	Financement (DETR)	Autres financements
WC école	117 852,00 €	70 951	
Salle Po	47 318 €	11 815	
Cabinet médical	55 000	19250	
SDEC Eclairage	34527,69	10070,58	10 000 ?
SDEC Diag	15000		
Excédent fonctionnement			
	269 697,69 €	112 086,58 €	
Reste à charge	157 611,11 €		
Disponible Investissement	100 000 €		
Affectation	202 144,44		

7. Affectation du résultat

DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS : Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat cumulée de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2018)	43 308,93
---	-----------

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2018)	-53 499,54
--	------------

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2019)	416 875,50
--	------------

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2018)	-53 499,54
--	------------

Solde d'exécution cumulé de la commune	363 375 ,96
---	--------------------

Report solde d'exécution cumulé assainissement	40 636,69
---	------------------

(001) à reporter au budget 2020	404 012,65
--	-------------------

Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

Sur dépenses d'investissement (cimetière)	-709 135,79
---	-------------

Sur recettes d'investissement	359 298,42
-------------------------------	------------

Solde net des restes à réaliser	-349 837,37
--	--------------------

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	404 012,65
--	------------

Rappel du solde net des restes à réaliser	-349 837,37
---	-------------

Besoin de financement	+54 175,28
------------------------------	-------------------

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	158 835,51
---	------------

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2018)	43 308,93
---	-----------

Résultat de fonctionnement de la commune	202 144,44
---	-------------------

Report résultat de fonctionnement du budget assainissement	128 265,61
---	-------------------

TOTAL à affecter	330 410,05
-------------------------	-------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

-Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice suivant)

-Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice suivant)

Report en fonctionnement (002) au budget 2020 + 330 410,05

Contre :0.....
Abstention :0.....
Pour :14.....

Par rapport à l'assainissement, de nombreuses questions sont soulevées. Il est proposé de rediscuter de ce dossier lorsque tous les membres du conseil municipal seront présents.

8. Demande d'aide de l'Etat accueil de loisirs / vacances apprenantes

Dans la gestion de la crise COVID, une aide exceptionnelle est proposée pour les ALSH, afin de pouvoir accueillir les enfants en respectant le protocole sanitaire.

3 groupes sont prévus dans 3 salles différentes. Ce qui nécessite une augmentation de personnel. Une aide a donc été demandée afin de pouvoir recruter une personne supplémentaire. S TIXIER a été choisi pour assurer cette mission. J MARTIN et E LAPLANCHE assureront la direction à tour de rôle.

L'aide demandée porte sur une base de 2271 € de traitement, 100 € de matériel, 300 € de prestataires. Nous ne connaissons pas le montant de l'aide.

Contre :0.....
Abstention :0.....
Pour :14.....

9. Opération de recrutement d'une adjointe technique faisant office d'Atsem

Les recrutements pour le poste d'ATSEM ont été réalisés le 23 juin 2020 en présence de G. ROUCHON, T. MARTY, M. FAYARD et Pascale VINCENT (Professeur des écoles des enfants de moyenne section l'année prochaine). 3 personnes ont été reçues : Laurence SECHET, Amandine WEINBERG, Marie VILLIER.

Il est proposé de recruter Mme Laurence Séchet, actuellement contractuelle à Guéret, sur un remplacement de mise en disponibilité pour un contrat allant du 01/09/2020 au 31/08/2021 pour une durée hebdomadaire de 28h en moyenne.

12. Adhésion de Gouzon au SDIC 23

Le 20 février dernier, le SDIC a accepté l'adhésion de la commune de Gouzon. Pour ce faire, le conseil municipal de chaque commune membre doit délibérer.

Contre :0...
Abstention :0.....
Pour :14....

13. Reprise des concessions au cimetière par GESCIME : délibération et délégation de signature à l'adjoint au maire ;

1°/ Reprise des sépultures en terrain commun :

Par lecture du rapport dressé par la Commission communale Cimetière, le Conseil Municipal est informé que pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure de reprise pour remédier à la situation des terrains communs ayant plus de 5 ans d'existence. Les sépultures visées par la procédure présentent, pour la totalité d'entre elles, les caractéristiques suivantes :

- Terrains communs arrivés à échéance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en œuvre d'une procédure de reprise des terrains dans le cimetière communal selon les conditions définies par l'article R. 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- charge le maire de l'exécution de cette délibération.

Contre :0.....
Abstention : ...0.....
Pour :14.....

2°/ Délégation de signature à un adjoint pour la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon

50 tombes ont été repérées avec des monuments. L'enlèvement de ces monuments est à la charge de la commune pour les. Les tombes non entretenues doivent être matérialisées. Un courrier aux descendants sera envoyé et ils ont 3 ans pour répondre s'ils acceptent de reprendre la concession. Les restes des corps seront déposés dans un caveau commun.

JP GODEFROY propose d'identifier les tombes et d'entretenir les tombes communes avec de la pelouse et des plaques d'identification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L. 2122-18, autorisant le maire à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, ainsi qu'en son article L. 2223-17 relatif à la reprise des concessions ayant

cessé d'être entretenues, et R.2223-13 dudit Code précisant que l'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux ;

Considérant qu'il importe, en cas d'absence ou d'indisponibilité du maire, de donner délégation à un adjoint qui sera chargé de le suppléer dans toutes les phases de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, et de signer tous les actes qui s'y rapportent ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Délégation permanente est donnée à Monsieur GODEFROY Adjoint au Maire, à l'effet de suppléer le Maire dans toutes les phases de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et de signer tous les actes qui s'y rapportent.

Article 2 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet de l'arrondissement de Muret, affichée tant aux portes de la Mairie que des cimetières et notifiée au délégataire.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :14....

Pour la Chapelle, 2 devis pour réparer le pignon ont été demandés.

14. Projet de règlement intérieur du conseil municipal

Article L.2121-8 du CGCT : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif.

Etablissement du règlement intérieur : il a été établi par le bureau des adjoints lors des réunions des 8 et 15 juns 2020, et proposé à la relecture de l'ensemble des conseillers municipaux.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :14....

Le projet de règlement est joint en annexe.

Questions diverses

Les questions diverses restent en suspens.

- Demande de subvention « Ajain Gym » et invitation à l'Assemblée Générale
Cette demande est réalisée pour la première fois
- Avis de la commune sur la vente d'une parcelle boisée ;
- Appel à cotisation du CPIE sera revu en commission finances ;
- Demande de subvention AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques) ;
- Le club des toujours jeunes ne souhaitent pas de subvention mais veulent la donner à la Coopérative scolaire ou au CCAS.